

DATE DE CONVOCATION : 13 AVRIL 2017

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE- M. CLERC - B. LAFAYE – G. MIGNON - M. VILLEGER – K. GAI - J.P. SIMON – C. BONNEAU – G. MICHELY – E. GARNIER – P. ORMECHE - P. FRÉON – J.P. ZUCCHI – C. FULPIN – K. PERROIS – C. MESLIER - C. MECHAIN - M.H. AUBINEAU

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉS POUVOIR : M.A. CHEVALIER donne pouvoir à G. MIGNON - E. RAMBEAU donne pouvoir à B. LAFAYE – S. HIBON-MINET donne pouvoir à M.H. AUBINEAU

CONSEILLERS MUNICIPAUX ABSENTS: M. A. CHEVALIER - E. RAMBEAU – S. HIBON-MINET - S. LABROUSSE – N. ARILLA

SECRÉTAIRE DE SÉANCE: M.H. AUBINEAU

OBJET : MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE DEUX POSTES D'ADJOINTS TECHNIQUES

Le Conseil Municipal,

VU la loi N° 84-53 du 26 Janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale,

CONSIDÉRANT la validation par le comité Technique en date du 9 mars 2017 de l'organisation définitive du fonctionnement de l'entretien des écoles et de la restauration.

Il est donc proposé la suppression et la création des postes suivants avec horaires modifiés

Est ainsi présentée au vote des membres du conseil municipal la modification du temps de travail de deux agents titulaires qui se traduira par la suppression du poste et la création du nouveau poste avec horaires modifiés.

ANCIENNE SITUATION

- ✓ Un agent titulaire sur le grade d'adjoint technique avec temps annualisé à 33,61 heures hebdomadaires

NOUVELLE SITUATION

Temps de travail est porté à 35H00 hebdomadaires annualisées

ANCIENNE SITUATION

- ✓ Un agent stagiaire sur le grade d'adjoint technique avec temps annualisé à 23,66 heures hebdomadaires

NOUVELLE SITUATION

Temps de travail est porté à 24H66 hebdomadaires annualisées

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **PAR 21VOIX POUR** :

- Approuve la création et la suppression des postes comme suit :

ANCIENNE SITUATION

- ✓ Un agent titulaire sur le grade d'adjoint technique avec temps annualisé à 33,61 heures hebdomadaires

Nouvelle situation

Temps de travail est porté à 35H00 hebdomadaires annualisées

ANCIENNE SITUATION

- ✓ Un agent stagiaire sur le grade d'adjoint technique avec temps annualisé à 23,66 heures hebdomadaires

Nouvelle situation

Temps de travail est porté à 24H66 hebdomadaires annualisées

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire
Jean-Louis LEVESQUE